



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001096

Séance du jeudi 20 mai 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

le rapport n°5.2 a été retiré de l'ordre du jour

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.2.1) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.2), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 7.1), Martine BULTOT (jusqu'au rapport 5.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoit CYPRIANI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.4), Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.2.1), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 7.1), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 7.1), Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 5.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (à partir du rapport 7.1), Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 2.1) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI (représenté par Martine DELESSARD) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ (représenté par Pascal COLARD), Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 0.3) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironne : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 7.8) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 7.1).

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Corinne TISSIER Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Brigitte VIONNET Montfaucon : Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Daniel ROLET Roche lez Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Tallenay : Jean-Yves PRALON Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, Y.M. DAHOU, J.J. DEMONET, C. GELIN, D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.5), F. GERDIL-DJAOUAI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 7.1), J.P. GOVIGNAUX, J. PANIER, E. PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.2.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.1), C. TISSIER, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 3.1), B. VIONNET, P. CONTOZ, S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, S. COURBET (jusqu'au rapport 7.7).

Mandataires : M. OMOURI, F. MONNEUR, M.N. SCHOELLER, J.M. GIRARD, J.C. ROY (à partir du rapport 2.5), M. LOYAT, N. WEINMAN (à partir du rapport 7.1), N. BODIN, F. FELLMANN, M. JEANNIN (jusqu'au rapport 1.2.1), J. ROSSELOT, F. ALLEMANN (jusqu'au rapport 3.1), C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.1), B. BECOULET, M. CARTERON, M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, T. JAVAUX (jusqu'au rapport 7.7).

Objet : Evolution de l'organisation de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA)

Evolution de l'organisation de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 « Charges de personnel »	Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2010 : 14 500 €• en année pleine : 46 500 €

Résumé

A l'issue du travail de réorganisation conduit au sein de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA), il est nécessaire de disposer à nouveau de l'ensemble des postes ouverts avant la transformation du poste de Chef de service économie en vue de l'affectation d'un agent au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel - SMPSI (fonctions de direction).
Ainsi, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés pour remplacer celui qui a été affecté au SMPSI pour asseoir le poste de directeur de ce syndicat mixte (poste financé par le syndicat).

Dans le cadre de la nouvelle convention de gestion avec le SMPSI, par délibération en date du 21 décembre 2009 est intervenue la création d'un poste d'assistante administratif et la modification du contrat d'un agent de catégorie A affecté aux fonctions de pilotage du syndicat mixte.

Le poste vacant de Chef de Service Economie a été modifié de sorte à permettre l'affectation d'un agent de la CAGB pour 70 % de son temps de travail à compter du 1^{er} janvier. Cette prestation fait l'objet d'un remboursement par le SMPSI.

Toutefois, à l'issue du travail de réorganisation conduit au sein de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Aménagement (DEEA) en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie économique, il est nécessaire pour la Direction de disposer à nouveau de l'ensemble des postes ouverts avant le 1^{er} janvier 2010, date de transformation du poste de Chef de service Economie en vue de l'affectation d'un agent de catégorie A au SMPSI.

Ainsi, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés de sorte à permettre à la fois la poursuite de l'affectation d'un poste de catégorie A au SMPSI et le recrutement d'un chargé d'affaires (catégorie A, cadre d'emploi des attachés ou des ingénieurs). Ce dernier sera chargé de contribuer à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie économique du Grand Besançon en participant aux actions visant à ancrer les entreprises sur le territoire de l'Agglomération, mais aussi à en amener d'autres à s'installer en faisant auprès d'elles la promotion et les offres commerciales susceptibles de les intéresser.

Le coût de l'opération est estimé à 14 500 € pour l'année 2010 (hypothèse d'un recrutement en septembre 2010), cette somme étant compensée par le remboursement par le SMPSI au budget principal du coût de l'agent CAGB exerçant les fonctions de direction.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ou des attachés,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du jeudi 20 mai 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,

Le Président

REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DUBS

D.C.T.:J.

Contrôle de légalité



RECUEIL MAI 2010
2/2